

Recueil des délibérations prises au conseil municipal du 12 avril 2024

L'An deux mil vingt-quatre le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 26 mars 2024.

Présents : Mme.Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Montège, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guillois (1 pouvoir donné à Mme Delaune), Mme Vannier (1 pouvoir donné à M. Biardeau), M. Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

N°24-2024-1204-1	Vote du budget assainissement 2024	Approuvé à l'unanimité
N°25-2024-1204-2	Vote du budget communal 2024	Approuvé à l'unanimité
N°26-2024-1204-3	ÉTAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS – 2024 (RODP)	Approuvé à l'unanimité
N°27-2024-1204-4	ENFOUISSEMENT DE RESEAU TELECOM – HAMEAU L'AGE AVENANT N°1 CONVENTION SDEI	Approuvé à l'unanimité
N°28-2024-1204-5	Projet rénovation, remise aux normes et agrandissement du patrimoine bâti pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Demande subvention DETR/DSIL 2024 tranche travaux N°1 Rénovation et mises aux normes	Approuvé à l'unanimité

Le Maire

Gilles TOUZET



The seal of the Municipality of Prissac is circular, featuring a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE PRISSAC' and '1837' at the bottom.

Le secrétaire de séance

Christophe Leroy-Battu



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 8
Absents : 4

L'An deux mil vingt-quatre le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 26 mars 2024.

Présents : Mme.Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guillois (1 pouvoir donné à Mme Delaune), Mme Vannier (1 pouvoir donné à M. Biardeau), M. Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°24-2024-1204-1

Objet : Vote du budget assainissement 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget assainissement 2024 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : **37 432.32 €**
- section d'investissement : **89 340.44 €**

Fait à Prissac, le 13/04/2024

Le Maire
Gilles TOUZET



Secrétaire de séance
Christophe Leroy-Battu

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le **19 AVR. 2024**
Publié, affiché ou notifié le **19 AVR. 2024**
Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 8
Absents : 4

L'An deux mil vingt-quatre le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 26 mars 2024.

Présents : Mme.Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guillois (1 pouvoir donné à Mme Delaune), Mme Vannier (1 pouvoir donné à M. Biardeau), M. Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°25-2024-1204-2

Objet : Vote du budget communal 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget communal 2023 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 1 331 491.35 €

- section d'investissement : 837 026.98 €

Fait à Prissac, le 13/04/2024

Le Maire
Gilles TOUZET



Secrétaire de séance
Christophe Leroy-Battu

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le 19 AVR. 2024
Publié, affiché ou notifié le 19 AVR. 2024
Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 8
Absents : 4

L'An deux mil vingt-quatre le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 26 mars 2024.

Présents : Mme.Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guillois (1 pouvoir donné à Mme Delaune), Mme Vannier (1 pouvoir donné à M. Biardeau), M. Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°2024-1204-3

OBJET : ÉTAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS – 2024 (RODP)

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre faisant part des sommes dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à émettre un titre de recette correspondant à la somme de deux cent trente-neuf euros (239 €).

Fait à Prissac, le 13/04/2024

Le Maire
Gilles TOUZET



Secrétaire de séance
Christophe Leroy-Battu

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le
Publié, affiché ou notifié le
Le Maire

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 8
Absents : 4

L'An deux mil vingt-quatre le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 26 mars 2024.

Présents : Mme.Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guillois (1 pouvoir donné à Mme Delaune), Mme Vannier (1 pouvoir donné à M. Biardeau), M. Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°27-2024-1204-4

**Objet : ENFOUISSEMENT DE RESEAU TELECOM – HAMEAU L'AGE AVENANT N°1
CONVENTION SDEI**

Le Maire rappelle que la commune de Prissac dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau télécommunication a signé une convention avec le SDEI pour un montant de 10 600 € HT soit 12 720 € TTC.

Aujourd'hui les travaux prennent fin et la longueur d'enfouissement du réseau télécommunication est passée de 730 m à 990 m.

Aussi un avenant N°1 à la convention doit être signé pour actualiser le montant des travaux réalisés qui passe à 12 400 € HT soit 14 880 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** ce nouveau montant actualisé pour ces travaux à hauteur de 12 400 € HT soit 14 880 € TTC
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant N° 1 et tout document présenté par le SDEI, en lien avec ces travaux.

Le Maire

Gilles TOUZET



Fait à Prissac, le 13/04/2024
Secrétaire de séance

Christophe LEROY-BATTU

Certifié exécutoire

19 AVR. 2024

Transmis à la sous-préfecture le

Publié, affiché ou notifié le

19 AVR. 2024

Le Maire Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 8
Absents : 4

L'An deux mil vingt-quatre le 12 avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 26 mars 2024.

Présents : Mme.Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, M Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guillo (1 pouvoir donné à Mme Delaune), Mme Vannier (1 pouvoir donné à M. Biardeau), M. Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mme Leroy Battu

DELIBERATION N°28-2024-1204-5

Objet : Projet rénovation, remise aux normes et agrandissement du patrimoine bâti pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Demande subvention DETR/DSIL 2024 tranche travaux N°1 Rénovation et mises aux normes

M. le Maire fait part du coût prévisionnel global des travaux de rénovation, mise aux normes et extension du bâtiment de l'ancienne agence postale communale de Prissac situé 15 rue Roland Meignein. Le montant prévisionnel s'élève à 615 963.70 € HT.

Ce projet de par son coût important va se faire en 2 tranches de travaux :

- **Tranche travaux N°1 qui concerne la rénovation et la mise aux normes du bâtiment existant, se fera en 2024 pour un coût prévisionnel de 281 063.82 € HT (337 276.58 € TTC)**
- **Tranche travaux N°2 extension du bâtiment se fera en 2025 pour un coût prévisionnel de 334 899.88 € HT (401 879.86 € TTC).**

Vu le montant important de ces travaux, M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) et/ou DSIL et Département via le FAR.

Les plans de financement prévisionnel sont les suivants :

Tranche travaux N°1 Rénovation mise aux normes du bâtiment existant en 2024:

Cout travaux € HT	Subvention DETR /DSIL sollicitée	Subvention CDC MOVA *	FAR	Commune
281 063,82 €	140 531,91 €	50 000,00 €	10 050,00 €	80 481,91 €
100%	50,00%	17,79%	3,58%	28,63%

Tranche travaux N°2 : Extension du Bâtiment en 2025

Cout travaux € HT	Subvention DETR /DSIL sollicitée en 2025	Subvention CDC MOVA *	FAR	Commune
334 899,88 €	167 449,94 €			167 449,94 €
100%	50,00%	0,00%	0,00%	50,00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- AUTORISE M. le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes figurant au plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

Fait à Prissac, le 13 avril 2024

Le Maire

G. TOUZET



Le secrétaire de séance

Christophe LEROY-BATTU



Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-préfecture le 19 AVR. 2024

Publié, affiché ou notifié le 19 AVR. 2024

Le Maire, Gilles TOUZET

